



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 078-200063048-20250318-D719_2025_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Délibération n° D719-2025– Fixation des tarifs pour la vente d'eau en gros

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 MARS 2025 À 19H00

Date de convocation : 11/03/2025	Membres présents : 32
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 3
	Nombre total de votes : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Pascale LUCAS	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Marianne MICHEL	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Angèle LAINE		X
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		Pouvoir à Mr MANGIN
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		X

LES MESNULS	Gérald BOHY		
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC		X
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER		X
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE		X
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THEVIN		Pouvoir à Mr COULOMBEL
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Jonathan KASTNER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND		X
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT		X
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en- Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	X	
	Jean+-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	

	François PETIPAS	Envoyé en préfecture le 28/03/2025	
		Reçu en préfecture le 28/03/2025	
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN	Publié le 28/03/2025	
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT	ID : 078-200063048-20250318-D719_2025_1-DE	Pouvoir à Mr PÉLISSIER

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES, donne pouvoir à Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE.

Monsieur Damien THÉVIN, représentant la Commune de MONTFORT-L'AMAURY, donne pouvoir à Monsieur Simon COULOMBEL, représentant la Commune de MÉRÉ.

Monsieur Denis VERGNIAULT, représentant la Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX, donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D715-2024 du Comité Syndical du 16 décembre 2024 relative à la convention d'approvisionnement en eau du SIRYAE avec la société SUEZ Eau France,

Vu l'ensemble des conventions et leurs avenants signés pour la fourniture d'eau en gros de collectivités interconnectées au réseau du SIRYAE,

Considérant l'achat d'eau auprès de l'entreprise Suez Eau France afin de subvenir aux besoins du Syndicat et de répondre à la demande des collectivités partenaires, il est nécessaire d'actualiser la tarification du m³ d'eau vendu en gros aux collectivités interconnectées au réseau du SIRYAE,

Monsieur le Président expose :

Le syndicat n'est pas entièrement autonome et doit acheter de l'eau à l'entreprise SUEZ Eau France. L'achat d'eau provenant de l'usine de Flins - Aubergenville est déterminé par la convention applicable au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- 1) 1,0700 € HT /m³ acheté
- 2) Redevance d'Occupation du Domaine Public de 70 000 € HT/an (35 000 €/semestre) / 5 801 484 m^{3*} = 0,0121 € HT/m³
- 3) Garantie de fourniture de 105 000 € HT/an (8750 € / mois) / 5 801 484 m^{3*} = 0,0181 € HT/m³

Détermination du prix du m³ acheté : 1 + 2 + 3 = 1,1002 € HT/ m³

À cette somme il convient d'ajouter la redevance syndicale à hauteur de 0,20 € HT/m³ (tarif inchangé depuis 2012) portant ainsi le prix au m³ à 1,1002 + 0,20 = 1,3002 € HT/m³.

* 5 801 484 m³ : assiette de facturation totale du SIRYAE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif de vente d'eau en gros à 1,3002 € HT/m³ comprenant la part délégataire de 1,1002 € HT/m³+ 0,20 € HT/m³ part syndicale,
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer l'ensemble des documents contractuels, conventions ou avenants, formalisant les nouvelles conditions de ventes d'eau en gros du SIRYAE aux collectivités connectées à son réseau d'eau potable et en général d'accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Pour extrait rendu exécutoire,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Dominique ARTEL

A blue ink signature of Dominique ARTEL is written over the text.